

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1075 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1075

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date de publication
22 septembre 1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalie et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-1244 du 39 juin 1947 maintenant en vigueur au delà du 1er juillet 1947 dans les territoires autres que l'Indochine relevant du ministère de la France d'outre-mer certaines dispositions réglementaires prorogées par la loi du 28 février 1947. (J. O. R. F. du 8 juillet 1947, page 6402. Art. 2. —Le présent arrêté, qui donnera lieu a des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inpesteur des affaires administratiris

LIURETTE